



**alec**

AGENCE LOCALE  
DE L'ÉNERGIE  
ET DU CLIMAT

Nancy Grands Territoires



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT  
Nancy Grands Territoires

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

# alec

AGENCE LOCALE DE  
L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT  
Nancy Grands Territoires



BIENVENUE

DU LUNDI AU VENDREDI  
12h et de 17h30 à 19h30  
03 83 25 87  
alec-nancy.fr



## Édito

L'année 2022 a été la plus chaude jamais mesurée en France métropolitaine, très loin devant les années 2018 et 2020, qui détenaient jusqu'à présent le record. Elle a également été exceptionnellement sèche, marquée par un déficit pluviométrique historique de 25 %. Les records d'extrêmes météorologiques s'enchaînent et deviendront les normes de demain, dévoilant ainsi à quel point les conséquences des dérèglements climatiques vont fortement impacter notre quotidien.

Si l'urgence est réelle, l'heure n'est pas au pessimisme mais à l'action, car notre futur collectif est bel et bien à construire ! Nous avons la responsabilité de façonner des territoires plus vertueux, où le bien-être et la qualité de vie vont de pair quel que soit l'endroit où l'on habite. C'est le projet poursuivi à travers les actions menées par l'ALEC Nancy Grands Territoires. La transition écologique est source de nombreuses opportunités pour la création d'emplois, de nouvelles activités à l'échelle locale et l'adaptation opérationnelle au changement climatique.

Au cours de l'année 2022, l'ALEC a su répondre aux multiples sollicitations, conséquences directes de la crise énergétique et de l'augmentation brutale des prix de l'énergie, au travers d'animations, d'accompagnement de démarches de sobriété en collectivité ou en entreprise ou encore de conseils de proximité relatifs à des projets de rénovation énergétique. Je salue l'engagement des salariés de l'ALEC qui se sont rendus un maximum disponibles dans des délais parfois contraints, pour assurer leurs missions avec réactivité, qualité et efficacité, tout en gardant cette capacité à développer de nouveaux outils. Les administrateurs font cependant un constat sans appel : les moyens attribués à l'ALEC Nancy Grands Territoires doivent être renforcés afin d'être à la hauteur des objectifs fixés. Je les remercie pour leur implication et leur investissement au service de la décarbonation de notre territoire.



**Laurence WIESER**

*Présidente de l'ALEC Nancy Grands Territoires,  
Conseillère métropolitaine déléguée aux mobilités actives  
et à la qualité de l'air - Métropole du Grand Nancy  
Conseillère municipale de Laxou*

# ALEC Nancy Grands territoires RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



## Sommaire

L'ALEC Nancy Grands Territoires .....	04 et 05
<hr/>	
L'Espace Conseil FRANCE RÉNOV' (ECFR):	
> ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS :	
Présentation et chiffres clés .....	06 et 07
Zoom sur l'actualité 2022 de l'ECFR .....	08
Les faits marquants .....	09
> ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS :	
Présentation, chiffres clés et faits marquants .....	10
> ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS :	
Présentation et chiffres clés .....	11
Le dispositif à destination des entreprises tertiaires .....	12
Les faits marquants .....	13
<hr/>	
Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) :	
> ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS :	
Présentation et chiffres clés .....	14 et 15
Les faits marquants .....	16
Zoom sur l'actualité 2022 du CEP .....	17
<hr/>	
La vie de l'association .....	18
<hr/>	
Rapport financier 2022 .....	19

# L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat – Nancy Grands Territoires

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat - Nancy Grands Territoires est une structure territoriale qui fait la promotion des économies d'énergie, du développement des énergies locales et de la transition énergétique. Elle a été fondée en 2007 sous l'impulsion de la Métropole du Grand Nancy et du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Nancy-Champenoux, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

L'ALEC sensibilise, informe et accompagne les particuliers, collectivités, entreprises, professionnels du bâtiment et de la transaction immobilière de manière indépendante et objective. Ses actions couvrent les territoires de la Métropole du Grand Nancy (266 000 habitants) et des Communautés de Communes des Pays du Sel et du Vermois (28 000 habitants) et de Seille et Grand Couronné (18 300 habitants).

Les membres actifs sont répartis en 4 collèges :

- 1 **les collectivités territoriales** : la Métropole du Grand Nancy, la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois, la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, les communes de Pulnoy, Heillecourt, Laneuveville-devant-Nancy, Seichamps, Houdemont, Villers-lès-Nancy, Malzéville, Maxéville, Fléville-devant-Nancy, Ludres, Vandœuvre-lès-Nancy, Nancy et Saulxures-lès-Nancy.
- 2 **les administrations publiques et les représentants professionnels** : la FFB (Fédération Française du Bâtiment) de Meurthe-et-Moselle, l'OMH (Office Métropolitain de l'habitat) du Grand Nancy et Batigère Nord-Est.
- 3 **les énergéticiens** : Dalkia, EDF, GRDF, Engie et Enedis.
- 4 **les associations** : le CPIE de Nancy-Champenoux, Envirobat Grand Est, l'ONPA (Office Nancéien des Personnes Âgées), ATMO Grand Est, Réciprocité, Synergie-Habitat et les Shifters Nancy.

L'ALEC élabore également des projets avec l'aide de ses partenaires techniques, financiers et institutionnels que sont l'ADEME, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et le PETR Val de Lorraine.

## L'ALEC est membre du réseau FLAME



L'ALEC fait partie de la fédération FLAME (Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Énergie et du Climat) qui représente officiellement le réseau français des agences de l'énergie, composé de 40 ALEC et plus de 400 collaborateurs, s'adressant à plus de 17 millions de Français (25 % de la population).

« Des organismes d'animation territoriale appelés *agences locales de l'énergie et du climat* peuvent être créés par les collectivités et leurs groupements.

Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national.

Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. »

*Code de l'énergie - Article L211-5-1 - Créé par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 192*

## MEMBRES DU BUREAU (en date du 07/04/2022)



**Présidente :**  
Laurence WIESER  
(Métropole du Grand Nancy)



**1<sup>er</sup> Vice-président :**  
Bertrand KLING  
(Métropole du Grand Nancy)



**2<sup>ème</sup> Vice-présidente :**  
Véronique DEL FABRO  
(Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois)



**Trésorier :**  
Jean-Baptiste ARNOULD  
(Enedis)



**Secrétaire :**  
Roger PREVOST  
(CPIE Nancy Champenoux)

## L'ÉQUIPE

L'équipe de l'ALEC se compose de 9 salariés répartis en 3 pôles :



### PÔLE PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS Espace Conseil France Rénov'

- Thibaud DIEHL - Responsable du pôle
- Bérenger BIRCKEL - Conseiller / référent copropriétés
- Guillaume THIRIET - Conseiller / référent professionnels
- Luka HOWLEY - Conseiller
- Lucie VILLEMIN - Conseillère / référente entreprises TPE/PME (jusqu'en mars 2023)



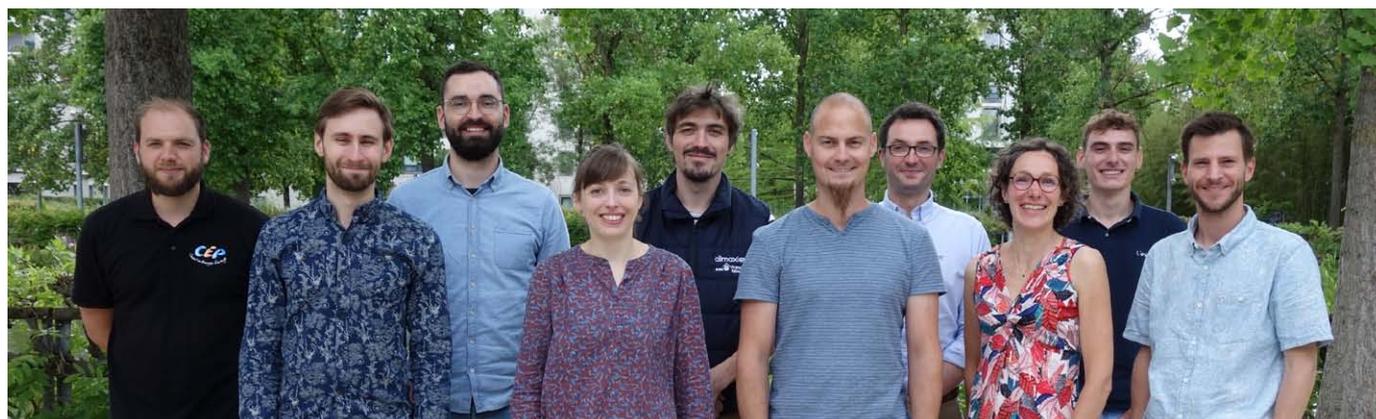
### PÔLE COLLECTIVITÉS Conseil en Énergie Partagé

- Pierre ADAM - Responsable du pôle
- Claire SPRLAK - Conseillère (en poste jusqu'au 01/09/2022)



### PÔLE DIRECTION ET COMMUNICATION

- Guillaume LAVIER - Directeur
- Hélène RUHLMANN - Gestionnaire administrative et financière
- Fanny RUHLMANN - Chargée de communication



Grâce aux conseils prodigués par l'ALEC en 2022 :



**2 508**  
tonnes

éq. CO<sub>2</sub> évitées dans  
l'atmosphère  
soit l'équivalent  
de 17,5 millions de km  
en voiture



**11,5**  
millions

de kWh économisés  
soit la consommation  
d'énergie annuelle de  
657 foyers lorrains



**24,5**  
millions€

d'investissements  
au niveau local

# ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS



**L'Espace Conseil France Rénov' : un accompagnement pour guider gratuitement les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique.**

L'Espace Conseil France Rénov' (ECFR), est le service public informant et accompagnant gratuitement les particuliers dans leur démarche de rénovation énergétique.

Les conseillers proposent des informations personnalisées, objectives, indépendantes et gratuites et un accompagnement technique global permettant au maître d'ouvrage de mener à bien son projet de rénovation énergétique. Ils clarifient le projet pour un passage à l'acte sécurisé.

## Informer les particuliers

Les informations délivrées par l'ECFR concernent l'ensemble des aspects de maîtrise de l'énergie dans l'habitat :

- la sobriété dans les usages énergétiques ;
- l'efficacité du bâtiment et des systèmes ;
- la production d'énergies renouvelables ;
- le suivi des consommations pour mesurer l'impact des actions mises en place.

Tout au long de leur projet, les particuliers peuvent contacter gratuitement, autant de fois que nécessaire, les conseillers.

## Accompagner les particuliers

L'ECFR accompagne les particuliers dans :

- la définition et la clarification des solutions techniques ;
- l'orientation vers des professionnels labellisés RGE ;
- la relecture des devis ;
- la mobilisation des aides financières ;
- l'approche globale de la rénovation.

## Sensibiliser les particuliers

L'ECFR organise et participe à de nombreuses animations à destination du grand public.

Ces actions de terrain, qui peuvent prendre la forme d'ateliers thématiques, de balades thermographiques ou encore de stands d'information (cf. « les faits marquants » page 09), visent à faire connaître et promouvoir la rénovation.

## Une équipe de 5 conseillers France Rénov'



**Thibaud Diehl**

Responsable  
Espace France Rénov'



**Bérenger Birckel**

Conseiller France Rénov'  
Référént copropriétés  
cf. p. 10



**Guillaume Thiriet**

Conseiller France Rénov'  
Référént professionnels  
cf. p. 11



**Luka Howley**

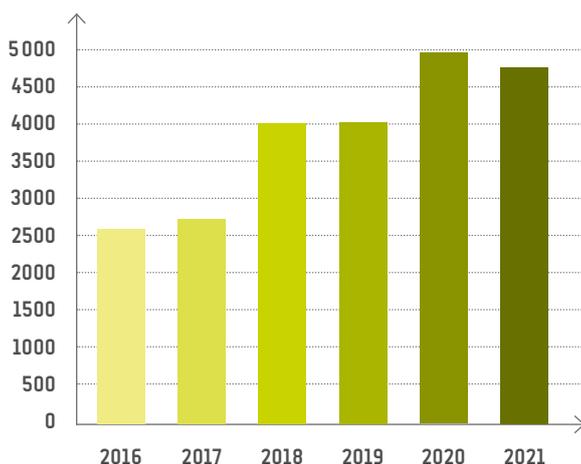
Conseiller France Rénov'



**Lucie Villemin**

Conseillère France Rénov'  
Référénte entreprises  
cf. p. 12

## Évolution du nombre de demandes



**4 747**  
CONSEILS  
délivrés

**2 000**

CONSEILS  
APPROFONDIS



**90**

VISITES-CONSEILS



**55**

ANIMATIONS

10 STANDS D'INFO  
10 EMISSIONS DE RADIO  
22 ATELIERS ET CONFÉRENCES  
3 BALADES THERMO  
10 AUTRES



## 3 lieux de permanences

Maison de l'Habitat et du Développement Durable  
Métropole du Grand Nancy

**métropole  
GrandNancy**

**650** RDV

Siège de la Communauté  
de Communes des Pays  
du Sel et du Vermois

**Sel  
& Vermois**

**77** RDV

Espace France Services  
Communauté de Communes  
Seille et Grand Couronné

**SEILLE  
GRAND  
COURONNÉ**

**45** RDV

## Le parcours de la rénovation



1  
Concevoir et optimiser  
le projet

2  
Démarrer et accompagner  
les travaux

3  
Finir les travaux  
et suivre les résultats

### Quel est l'impact de notre service ?

1 particulier qui passe à l'acte grâce à  
l'ECFR économise en moyenne 5500 kWh,  
évite 1200 kg de gaz à effet de serre et  
génère 11000€ de travaux sur le territoire.

### TOP 3 des conseils délivrés :

1. Aides financières
2. Isolation thermique
3. Chauffage / eau chaude

## Les travaux réalisés



**2 394** LOGEMENTS  
INDIVIDUELS =  
rénovés ou en cours de rénovation



**277**

projets de  
**RÉNOVATION  
GLOBALE**

+



**292**

projets avec un  
**BOUQUET DE  
3 TRAVAUX**

+



**460**

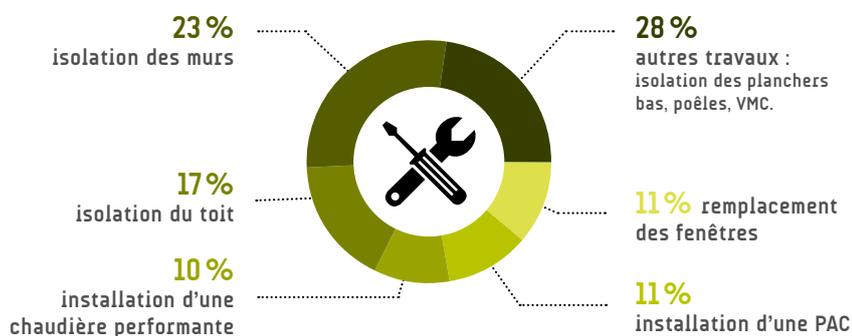
projets avec un  
**BOUQUET DE  
2 TRAVAUX**

+



**1 365**

projets en  
**MONO LOT  
DE TRAVAUX**



« Grâce à vos services, j'y vois beaucoup plus clair dans mon projet et je sais maintenant quoi faire. Merci pour votre aide. Je reviendrai vers vous lorsque j'aurai des devis pour avancer dans la concrétisation des travaux et la mobilisation des aides. »

Philippe M.

# SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

## > MOBILISATION IMPORTANTE POUR LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Face à la crise énergétique, toute l'équipe de l'ALEC s'est mobilisée pour accompagner les ménages et les collectivités dans leur démarche de sobriété énergétique visant à limiter l'impact de la hausse importante des cours de l'énergie.

L'ALEC a ainsi lancé un nouvel outil de communication, « Le conseil de la semaine ». Son objectif : délivrer chaque semaine des conseils pour limiter les consommations de chauffage, d'eau chaude, d'électricité..., et donner une idée des gains énergétiques ou de leur impact écologique.

L'ALEC a également été sollicitée par différents médias (nationaux et locaux) pour délivrer des conseils pour leurs supports de presse télévisés, radiophoniques ou écrits.

Enfin, plusieurs communes adhérentes ont sollicité les compétences de l'ALEC afin de les accompagner sur leur patrimoine public et/ou sur la sensibilisation de leurs agents communaux ou encore de leurs concitoyens. L'ALEC a ainsi été amenée à participer à :

- Des réunions publiques (en partenariat avec l'association des Shifters de Nancy) sur la commune de Villers-lès-Nancy.
- Des réunions techniques avec les services techniques et les élus pour construire le plan de sobriété de la commune de Villers-lès-Nancy.
- Un forum de sensibilisation à la sobriété énergétique pour les agents à l'Hôtel de Ville de Nancy.
- Des visites de site et une sensibilisation des agents de trois bâtiments du Service Ville éducative, culturelle et solidaire de la Ville de Nancy.

**14 - LA SEMAINE DU 23 SEPTEMBRE 2022**  
**Projeteur** PLEIN GAZ SUR LA SOBRIÉTÉ (suite de la page 12)

### CONSEILS PRATIQUES

## Nos dix astuces pour devenir expert en économies

Depuis la hausse des prix de l'énergie, on croise sous les conseils pour RÉDUIRE SA FACTURE DE GAZ OU D'ÉLECTRICITÉ. Nous en avons choisi dix, parmi les plus SIMPLES. À appliquer et les plus EFFICACES. La promesse : ENTRE 10 ET 40 % D'ÉCONOMIE.

**CONSEIL N° 1**  
**BAISSER TEMPÉRATURE LA TEMPÉRATURE EN CAS D'URGENCE**  
Le confort est d'ordre relatif. Mais il faut quand même éviter de laisser la température baisser trop vite. Si vous êtes en hiver, baissez la température de 1°C à 2°C pendant la nuit. En été, baissez-la de 1°C à 2°C pendant la journée. Cela permet de réduire la consommation d'énergie.

**CONSEIL N° 2**  
**S'ÉCHAUFFER SÉRIEUSEMENT À L'ARRIVÉE**  
Une fois arrivé à destination, ouvrez les fenêtres et laissez entrer l'air frais. Cela permet de rafraîchir l'air intérieur et de réduire la consommation d'énergie.

**CONSEIL N° 3**  
**INVESTIR DANS UN BON ISOLANT**  
Un bon isolant permet de réduire la consommation d'énergie. Investir dans un bon isolant est donc une bonne idée.

**CONSEIL N° 4**  
**CHOISIR DES ISOLANTS**  
Il existe différents types d'isolants. Choisissez-en un qui conviendrait à votre situation.

**CONSEIL N° 5**  
**NE PAS BRÛLER PAS PLUS DE BOIS**  
Il faut brûler le bois à température optimale pour réduire la consommation d'énergie.

**CONSEIL N° 6**  
**MONTER SES THERMOSTATS**  
Augmenter la température des thermostats permet de réduire la consommation d'énergie.

**CONSEIL N° 7**  
**DÉTACHER SON COMPTES**  
Prendre soin de son compteur permet de réduire la consommation d'énergie.

**CONSEIL N° 8**  
**SOIGNER LA PURE GOURNANDE FROID-SOIN**  
Prendre soin de son corps permet de réduire la consommation d'énergie.

**CONSEIL N° 9**  
**LA HAUTE ET LA BASSERIE SONT LES PLUS ÉCONOMIQUES EN ÉNERGIE DE VOS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS**  
Choisir des appareils électroménagers de classe A permet de réduire la consommation d'énergie.

**CONSEIL N° 10**  
**LA HAUTE ET LA BASSERIE SONT LES PLUS ÉCONOMIQUES EN ÉNERGIE DE VOS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS**  
Choisir des appareils électroménagers de classe A permet de réduire la consommation d'énergie.

### ELECTROMÉNAGER

## CHOISIR DES APPAREILS ELECTROMÉNAGERS DE CLASSE A

Vos appareils électroménagers peuvent représenter jusqu'à 50% de votre facture d'électricité. Il est donc important de les sélectionner avec précaution grâce à l'étiquette énergie qui vous informe sur leur consommation énergétique.

Pensez également à adapter votre équipement à vos besoins (taille du réfrigérateur, téléviseur...).

*Le conseil de la semaine*  
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT - NANCY GRANDS TERRITOIRES - [www.alec-nancy.fr](http://www.alec-nancy.fr)

# ACCOMPAGNEMENT

## > UNE FORTE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

Le passage à la marque France Rénov' et son portage au niveau national par l'ANAH a placé ce service public de la rénovation énergétique comme la porte d'entrée pour informer sur le dispositif phare de l'Etat : M@primerénov'. L'équipe a également choisi d'accompagner les ménages dans ce dispositif, tant il est lourd (démarches uniquement numériques) et techniquement complexe.



Malgré l'obtention de l'agrément en tant que mandataire administratif, nous avons fait le choix de travailler en proximité avec les ménages et de porter en leur nom le dossier M@primerénov' de façon à ne pas les désresponsabiliser dans l'aboutissement de leur prime et gagner en efficacité au vu du nombre important de ménages accompagnés.

Notre accompagnement personnalisé comprend :

- une assistance à la création d'un compte, voire d'une adresse mail (en lien avec certaines Maisons France Services) ;
- une relecture des devis pour vérifier et valider leur conformité ;
- le dépôt des demandes avec toutes les pièces justificatives possibles ;
- un suivi des échanges avec le service instructeur de l'ANAH ;
- une relance auprès du service d'information et de suivi via un numéro coupe fil ;
- le dépôt des demandes de solde ;
- un suivi et une assistance en cas de dépassement des délais de paiement.

# Les faits marquants en 2022

## Boom du solaire photovoltaïque

Le photovoltaïque a été un sujet très abordé en 2022. En effet, avec la crise énergétique et la flambée des prix des énergies fossiles, de nombreux ménages ont envisagé l'installation de panneaux solaires qui produisent de l'électricité à auto-consommer.



Face à une forte demande d'information de la part des ménages (plus d'une centaine) l'Espace Conseil France Rénov' a édité une fiche d'information sur le sujet. Cette fiche comporte une synthèse des éléments techniques, économiques et administratifs pour étudier la faisabilité d'un tel projet. Témoignant de ce fort intérêt citoyen, la commune de Cerville a sollicité notre équipe dans le cadre d'une conférence qui a regroupé une cinquantaine de personnes.



## Balades thermographiques et prêts d'outils

Les conseillers France Rénov', munis de leur caméra thermique, ont sensibilisé tout au long de l'hiver des particuliers et les ont incité à se lancer dans des travaux d'amélioration énergétique.

Plusieurs balades thermographiques ont été réalisées sur les communes de Villers-lès-Nancy et Champenoux et ont permis de sensibiliser près de 50 personnes à

la qualité thermique de leur logement.

Par ailleurs, l'atelier des outils, animation phare de l'ALEC, a offert à une soixantaine de particuliers la possibilité d'emprunter gratuitement des outils de mesure leur permettant de réaliser un diagnostic technique de leur logement grâce à une caméra thermique, des capteurs de qualité d'air intérieur, d'humidité ou de consommation d'eau et d'électricité.

## Semaine de l'Habitat et du développement durable

Depuis plusieurs années, la Maison de l'Habitat et du Développement Durable de la Métropole du Grand Nancy, organise une manifestation appelée la Semaine de l'Habitat en lien avec ses partenaires techniques.



L'Espace Conseil France Rénov' a organisé deux ateliers qui ont chacun rencontré un franc succès avec plus d'une vingtaine de participants :

- « Mener à bien son projet » qui permet d'avoir une vision globale des

différentes étapes et points clés d'un parcours de rénovation énergétique performante ;

- « Quelles aides financières mobiliser pour son projet ? » qui permet d'avoir une vision globale des dispositifs existants, des montants d'aide et des démarches à personnaliser selon son profil et son projet de travaux de rénovation énergétique.

## Partenariat avec l'association des Shifters de Nancy



Dans la continuité des actions menées avec les Shifters de Nancy les années précédentes, l'association a adhéré à l'ALEC et de nouvelles actions partenariales ont été développées.

Une conférence qui a rassemblé plus de 70 personnes a été organisée durant la Fête de l'Énergie et du Climat sur l'objectif de descendre à 2 tonnes nos émissions de CO<sub>2</sub> individuelles. Une autre conférence, tenue à Villers-lès-Nancy sur le sujet des solutions



alternatives de chauffage et notamment les pompes à chaleur, a rassemblé également plus de 70 personnes. Enfin, les conseillers de l'ECFR ont été sollicités pour intervenir et témoigner lors des webinaires réguliers notamment sur des dispositifs d'aides financières à la rénovation énergétique.

Ces actions ont touché un public nouveau mais également un public d'initiés voire d'experts permettant des échanges fournis, poussés et très intéressants. Le réseau des Shifters permet enfin à l'ALEC et son ECFR de bénéficier d'un rayonnement supplémentaire auprès du grand public.

# ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS

50 000, c'est le nombre de logements en copropriété présents sur le territoire de l'ALEC. Pour cette raison, l'ALEC propose depuis 2012 un service d'accompagnement spécifique aux copropriétaires.

Dizaines voire centaines de décisionnaires, prise de décisions en Assemblée Générale, intérêts divergents entre propriétaires, réglementation spécifique, contraintes techniques particulières... Telles sont les différences majeures entre l'accompagnement d'un logement individuel et d'une copropriété. Pourtant, le parc de logements collectifs étant vieillissant (près de 2/3 des immeubles construits avant la première réglementation thermique de 1974) et souvent peu rénové d'un point de vue énergétique, il représente un véritable gisement d'économies d'énergie potentiel et donc de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## Informier et outiller les acteurs de la copropriété

Forte de 10 ans d'expérience, l'expertise de l'ALEC en matière de conseil aux copropriétés nous permet ainsi de renseigner et d'accompagner

les copropriétés grâce à :

- des conseils sur la maîtrise de l'énergie et sur les énergies renouvelables : bonnes pratiques d'éco-consommation, travaux d'isolation, de chauffage et de rénovation globale ;
- des conseils sur les obligations réglementaires relatives à l'énergie ;
- un accompagnement pour la réalisation d'un audit énergétique et le vote en Assemblée Générale d'un Plan Pluriannuel d'Investissements ;
- un accompagnement pour l'analyse et l'optimisation des contrats d'énergie de la copropriété (approvisionnement, exploitation...) ;
- des informations sur les équipements et matériaux accessibles sur le marché ;
- des informations sur les aides financières existantes : MaPrimeRénov', Certificats d'Economie d'Energie, Climaxion, éco prêts à taux zéro, aides financières des collectivités... ;
- un relais, si nécessaire, vers l'ensemble des organismes, bureaux d'études ou entreprises susceptibles d'intervenir dans le domaine technique concerné par la demande.



**93** CONSEILS DÉLIVRÉS

**41** Conseils simplifiés + **52** Conseils approfondis



**9** CHARTES d'accompagnement SIGNÉES

« Avoir bénéficié d'un dispositif d'accompagnement personnalisé a été d'une grande aide.

Nous n'aurions pas pu non plus nous passer de maîtrise d'œuvre. Nous sommes très satisfaits du confort en hiver comme en été! »

Copropriétaires  
Villers-Lès-Nancy

## Type de projets



**71** COPROPRIÉTÉS =



**5**

projets de  
RÉNOVATION  
GLOBALE



**2**

projets avec un  
BOUQUET DE  
3 TRAVAUX



**5**

projets avec un  
BOUQUET DE  
2 TRAVAUX



**30**

projets en  
MONO LOT  
DE TRAVAUX



**29**

copropriétés  
en cours de  
réflexion

## Nouveau programme

**RÉNOVONS COLLECTIF**

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS

**métropole  
GrandNancy**

En 2022, l'ALEC, en binôme avec la Métropole, a été lauréate du programme « Rénovons Collectif ».

Il a pour but de :

- communiquer auprès des copropriétaires sur la rénovation énergétique et ses bienfaits ;
- mobiliser les élus du territoire ;
- informer et former les syndics ;
- animer le secteur des professionnels de la rénovation énergétique.

# ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELLS

L'Espace Conseil France Rénov' s'investit activement pour mobiliser les professionnels autour des enjeux de la rénovation énergétique.

Les professionnels du bâtiment et de l'immobilier sont de plus en plus sollicités pour répondre aux demandes des particuliers souhaitant réaliser des travaux et mobiliser les dispositifs d'aides en vigueur.

À travers son expertise, l'ALEC travaille en interaction avec les professionnels locaux pour favoriser leur montée en compétence et ainsi mieux conseiller leurs clients.

## Informer, outiller et accompagner les professionnels du bâtiment

Les conseillers France Rénov' proposent aux entreprises :

- des conseils approfondis sur l'application des taux de TVA applicables sur les travaux ;

- des informations sur les subventions et aides mobilisables pour leurs clients ;
- des conseils et outils pour rédiger ses devis du premier coup pour mobiliser les aides ;
- de l'information dans le cadre d'événements thématiques ou de matinales d'informations ;
- des conseils personnalisés pour obtenir des certifications et se former à la rénovation performante.

## Mobiliser et sensibiliser les acteurs de l'immobilier

Dans le cadre du programme ACTIMMO, l'ALEC a développé une méthodologie pour mobiliser et former les professionnels de la transaction immobilière (agents immobiliers, conseillers bancaires et notaires) afin de mieux prendre en compte la rénovation énergétique à l'occasion des transactions immobilières.

Ces actions s'adressent également aux agences immobilières et/ou syndicats en charge de la gestion immobilière d'immeubles ou de logements d'habitation.



### Conseils délivrés



**235** CONSEILS =

**90 %**

+

**5 %**

+

**5 %**

Professionnels du bâtiment  
(RGE, architectes, bureaux  
d'études)

Professionnels  
de l'immobilier

Autres

### Formation des professionnels



**14** ANIMATIONS  
organisées



**220** PROFESSIONNELLS  
sensibilisés =

**200** Professionnels  
du bâtiment

+

**20** Professionnels  
de l'immobilier

### Sujets

**60 %**



Les aides financières

**40 %**



La réglementation

- Visio-conférences sur les aides financières ;
- Formations sur les aides financières (élus, pros RGE, réseau des conseillers France Rénov' en Grand Est) ;
- Participation aux commissions Qualibat 54 en tant que rapporteur.

# ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES TERTIAIRES



Dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), l'Espace Conseil France Renov' conseille toutes les entreprises non soumises au décret tertiaire, c'est-à-dire dont les bâtiments ou ensemble de bâtiments ont une surface inférieure à 1000 m<sup>2</sup>.

Les conseillers de l'ECFR proposent leurs compétences techniques et financières pour informer et accompagner gratuitement ces entreprises dans leurs démarches d'économie d'énergie afin de leur permettre de :

- réduire leurs charges liées à leur activité ;
- mener à bien un projet de rénovation énergétique ;
- mobiliser les aides financières associées aux travaux d'amélioration énergétique ;
- mettre en avant une démarche environnementale auprès de leurs clients et partenaires ;
- être un acteur de la transition énergétique.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une visite sur site et d'un rapport visant à orienter leur réflexion et construire leur stratégie globale d'économie d'énergie.

## Chiffres



40

conseils de 1<sup>er</sup> niveau  
notamment sur les  
aides financières



9

accompagnements  
techniques pour  
des entreprises ou  
associations tels que :  
*agence d'assurance,  
cabinet d'avocat,  
maison médicale,  
commerce, etc.*



3

interventions ayant  
permis de sensibiliser  
près de

**50** entreprises :  
*commerçants de la  
Ville de Nancy (Vitrines  
de Nancy), entreprises  
de Villers-lès-Nancy  
et jeunes dirigeants  
d'entreprises (CJD).*

# Les faits marquants en 2022

## PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

### L'Espace Conseil France Rénov' sensibilise les professionnels RGE

Lors de la Semaine de l'Habitat organisée par la Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy, l'ALEC Nancy Grands Territoires a proposé deux temps appelés « Petits Déj' », destinés aux professionnels et acteurs privés du bâtiment.

Une trentaine de participants, composée d'artisans et entreprises du bâtiment, mais aussi de certains bureaux d'études thermiques et maîtres d'œuvre, ont pu assister aux présentations du conseiller et échanger sur les évolutions réglementaires en terme d'aides financières.

Les questions posées ont permis de clarifier et comprendre les dispositifs en vigueur nécessaires pour inciter et dynamiser la rénovation énergétique du territoire.



## PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ET DE LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE

### L'Espace Conseil France Rénov' contribue à la montée en compétence des professionnels de l'immobilier

Le programme ACTIMMO animé par l'ALEC en 2021 a permis de développer le conseil et l'animation à destination des professionnels de la transaction immobilière.

Pour conserver la dynamique lancée et répondre à une demande forte et croissante des bailleurs privés et des agences immobilières sur les obligations réglementaires en terme de DPE et l'obligation de sortie de passoires énergétiques, l'ALEC a mis à jour son « Guide des propriétaires bailleurs ».

Ce guide propose une méthodologie complète permettant aux acteurs concernés de comprendre la réglementation en vigueur et de mener à bien leur projet de rénovation répondant aux enjeux et règles imposées.

La promotion de cet outil a pu se faire via des RDV individualisés avec des bailleurs mais aussi directement dans des agences immobilières sollicitant notre expertise pour réaliser une sensibilisation en interne de leurs chargés de clientèle.

**LOUER DES LOGEMENTS CONFORTABLES ET ÉCONOMES**

**BAILLEURS PRIVÉS**

**Un guide pratique pour investir durablement**  
Travaux performants • Évolutions réglementaires • Aides • Fiscalité

**Bien préparer son DPE**

Après d'être conforme aux réglementations nationales et à venir, il faut aussi s'assurer que les travaux envisagés puissent être correctement valorisés, au moment d'établir un nouveau Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

Refusé en juillet 2021, le DPE est un document réglementaire qui ne peut à plus contre obligation la réalisation de certains travaux pour de nombreux logements destinés à la location. Certains types de DPE existent toutefois et la plupart des propriétaires vont devoir le convertir à jour.

La durée de validité du DPE varie selon sa date de réalisation.

**Les travaux à prioriser pour améliorer son DPE**

Une évaluation des sources de déperditions thermiques est un préalable indispensable pour cibler les travaux les plus efficaces permettant de diminuer les consommations d'énergie du logement.

1) Une bonne « enveloppe thermique » et une situation favorable

Les postes de consommations énergétiques dans un bâtiment varient en fonction de plusieurs paramètres (année de construction, forme du bâtiment, etc.).

Les logements non isolés ou partiellement isolés ont donc une source de pertes thermique qu'il conviendra de traiter de façon prioritaire lorsque les conditions le permettent. La continuité thermique de l'isolation (murs, combles et planchers, murs extérieurs et intérieurs, et éventuellement parois de jointer les échanges thermiques entre l'intérieur des logements et la même intention). Et en outre, les logements ayant des déperditions avec des volumes chauffés sont susceptibles d'être plus performants que le plan énergétique.

Les logements situés entre deux étages chauffés sont généralement plus avantageux que les autres mais sont également pénalisés si leurs murs ou la toiture sont isolés (la préférence pour l'isolation quand cela est possible pousse à l'ajout des principales sources de déperdition. Les logements situés au 1er ou 2nd étage (isolés) ont une source de pertes, par exemple) ou sous un plancher bas (un combles, généralement isolé) peuvent aussi être classés en classe basse de travaux d'isolation et à être affectés.

Quels que soient ces cas, la priorité pour améliorer la note énergétique est d'être dirigée vers les parties du logement qui donnent aux factures (et qui des locaux non chauffés) et qui ont une plus grande surface.

Le dernier jour des nouveaux DPE présente des propositions de travaux d'amélioration personnalisées pour améliorer les classes de la future note énergétique du DPE.

**Les sources de déperditions thermiques d'une maison indépendante et logement isolé**

11% Murs	14% Toiture
2% Fenêtres	11% Pertes thermiques
6% Déperditions	53% Pertes
3% Sol	

# ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS



L'ALEC porte le dispositif de « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) permettant aux communes de moins de 10 000 habitants de mutualiser les compétences d'un « conseiller énergie » afin de les accompagner dans la définition de leur politique énergétique et la mise en œuvre concrète d'actions.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont celles dont le budget énergétique impacte le plus le budget communal. Elles n'ont pas de service dédié et sont donc particulièrement exposées à l'augmentation du cours des énergies. Ainsi, diminuer les consommations d'énergie communales permet de :

- réduire la facture énergétique et se prémunir contre la hausse du prix des énergies ;
- contribuer de manière concrète à la lutte contre le réchauffement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## Qu'est-ce que le CEP ?

### 1. Un accompagnement préalable à la mise en place d'actions de maîtrise de l'énergie efficace :

- mise en place du « suivi fluide » (énergie et eau) afin de visualiser l'évolution des consommations ;

- réalisation d'un bilan énergétique annuel (synthèse du suivi fluide, mise en place d'indicateurs...) présenté au Conseil Municipal et aux services techniques ;
- mise en place d'une culture « énergie » commune (information, veille, réglementation...).

### 2. Une expertise personnalisée, neutre et objective utile à la commune pour faire un choix éclairé :

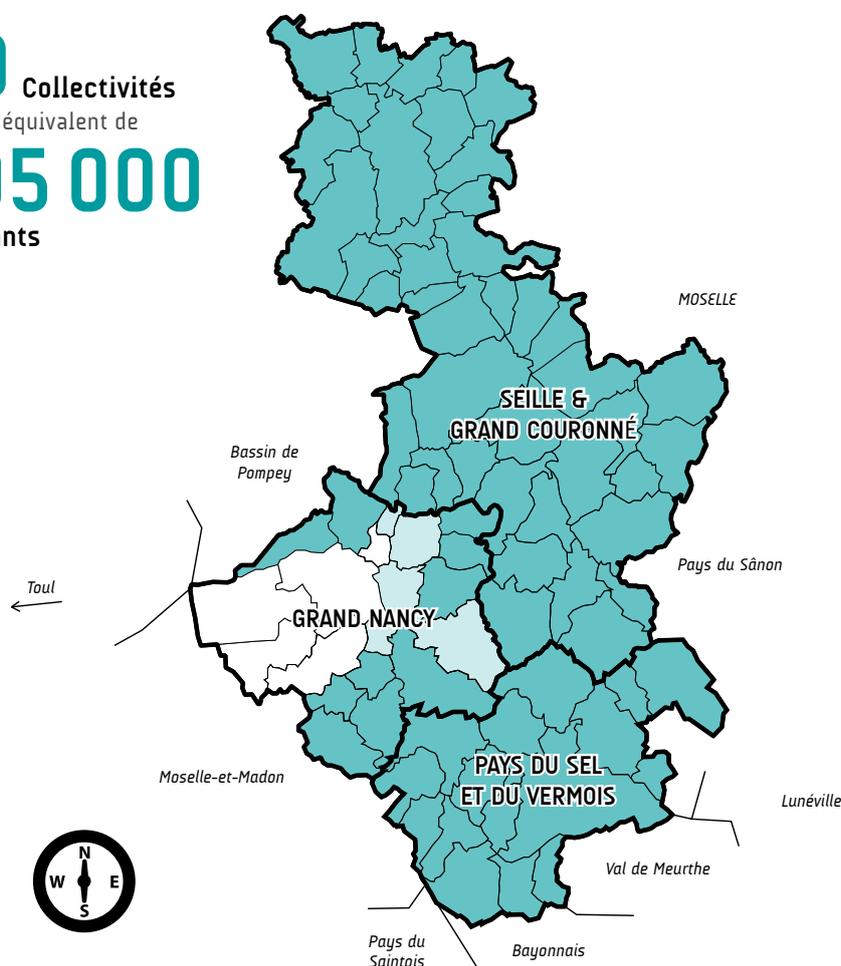
- pré-diagnostic des bâtiments : état des caractéristiques thermiques, hiérarchisation des actions de maîtrise de l'énergie ;
- recherche des faiblesses thermiques d'un bâtiment à l'aide d'une caméra thermique ;
- réalisation d'études d'opportunités : évaluations techniques, économiques et environnementales. Elles permettent d'appuyer les initiatives des maîtres d'ouvrages publics et de leur procurer les éléments indispensables à leur choix ;

### 3. Un facilitateur des démarches d'économie d'énergie

- sensibilisation et formation des usagers des bâtiments ;
- communication autour des réalisations exemplaires.

## Collectivités adhérentes au CEP

**70** Collectivités  
soit un équivalent de  
**105 000**  
habitants



## L'équipe



**Pierre Adam**  
Responsable  
Pôle Collectivités

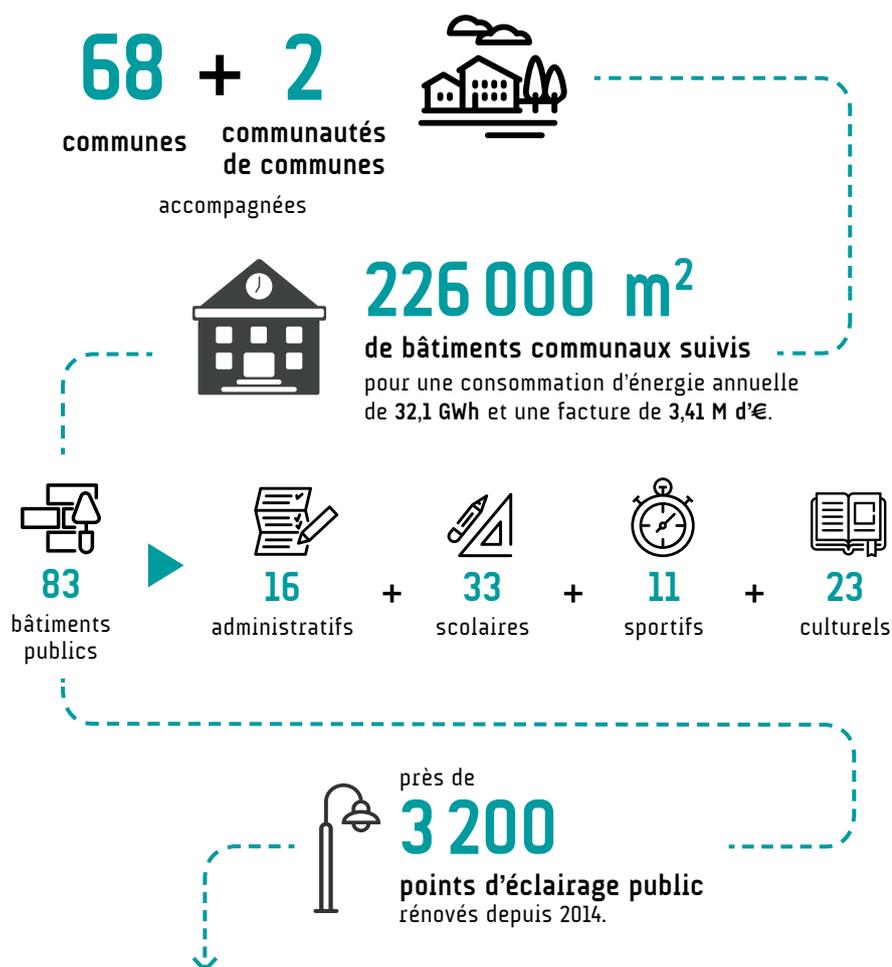


Conseiller Pôle Collectivités  
en cours de recrutement

### LÉGENDE :

- Communes adhérentes au dispositif CEP
- Communes éligibles au dispositif CEP
- Communes non éligibles au dispositif CEP

## Chiffres clés

Économie  
annuelle

=



**5,5 GWh**  
soit  
**645 000 €**

**350 000 €**  
économisés sans  
investir depuis 2011.



**147 000 €**  
d'aides et de subventions  
aux travaux d'économie  
d'énergie en 2021.

## Top 5 des actions mises en œuvre



Optimisation  
des périodes  
de réduit de  
chauffage



Qualité de l'air  
intérieur  
(QAI)



Rénovation  
d'éclairage  
public  
(technologies  
et équipements  
plus  
performants)



Installation  
de chaudières  
performantes



Rénovation  
globale  
(thermique +  
chauffage)



# Les faits marquants en 2022

## Plan de sobriété énergétique



Suite à l'augmentation brutale des prix de l'énergie, un grand nombre de communes a souhaité agir au plus vite en élaborant un plan de sobriété énergétique.

L'ALEC a accompagné ces communes à mettre en place des actions rapides et ne présentant pas un effort d'investissement important :

- réduction des températures de consigne ;
- réduit de température pendant les périodes d'inoccupation ;
- arrêt des systèmes de ventilation en période d'inoccupation ;
- réglage / remplacement des joints d'étanchéité des menuiseries ;
- calorifugeage des réseaux hydrauliques en zones non chauffées ;
- sensibilisation des agents...

## Webinaire d'information

Un nouveau Webinaire sur le thème de la qualité de l'air intérieur/ suivi des températures a été organisé à destination des collectivités.



Ce Webinaire avait pour but de présenter le fonctionnement de la plateforme Class'Air. Une visualisation et extraction en instantané des données de température, humidité, CO<sub>2</sub> et pression est possible via cette plateforme.

Ce Webinaire a permis de réunir une dizaine de participants (élus et services techniques).

## Le photovoltaïque en autoconsommation collective

L'autoconsommation photovoltaïque collective consiste à partager l'électricité produite à partir de panneaux photovoltaïques installés en toiture entre plusieurs producteur(s) et consommateur(s) raccordés au réseau public de distribution.

Les producteurs et les consommateurs, situés à une distance limitée les uns des autres (périmètre de 2 km avec extension possible) doivent se réunir en une personne morale organisatrice (PMO). La PMO se charge d'établir la convention d'autoconsommation collective avec le gestionnaire du réseau public de distribution.

### Pourquoi choisir l'autoconsommation collective ?

- Consommer une énergie électrique bas carbone renouvelable.
- Augmenter la puissance installée en toiture.
- Limiter l'impact de l'augmentation du prix de l'électricité en réduisant le nombre de kWh achetés au fournisseur d'électricité.

Ce mode d'autoconsommation est également le plus subventionné avec une subvention à hauteur de 500 €/kWc pour une autoconsommation minimale de 70 % dans le cadre du dispositif Climaxion.



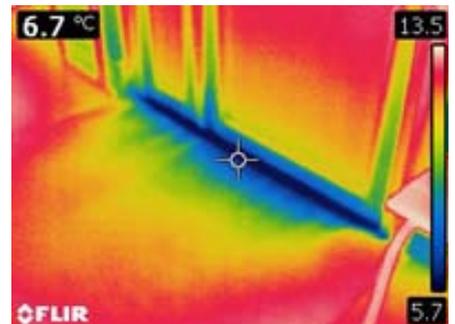
L'ALEC a été sollicitée par une dizaine de collectivités (Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, Cerville, Fléville-devant-Nancy, Ludres...) pour présenter ce modèle de montage de projet, aider au choix des toitures de bâtiments favorables et pré-étudier le modèle économique.

## Visite caméra thermique



En période hivernale, de nombreuses visites à l'aide d'une caméra thermique ont été réalisées. La caméra thermique est l'outil privilégié des prédiagnostics énergétiques. Elle rend visible les ponts thermiques, les défauts d'étanchéité, problèmes de rayonnement des émetteurs...

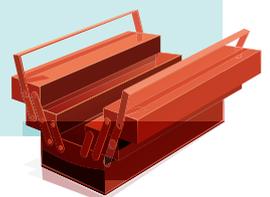
L'ALEC a ainsi réalisé une dizaine de visite caméra thermique en présence d'élus et/ou de techniciens.



### Bon à savoir

L'ALEC met à disposition des communes une multitude d'outils tout au long de l'année :

- caméra thermique
- enregistreur de température
- enregistreur d'humidité
- enregistreur de CO<sub>2</sub>
- anémomètre
- luxmètre
- humidimètre
- débitmètre



# DÉCRET ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE

Obligation de réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins :

- 40 %  
en 2030

- 50 %  
en 2040

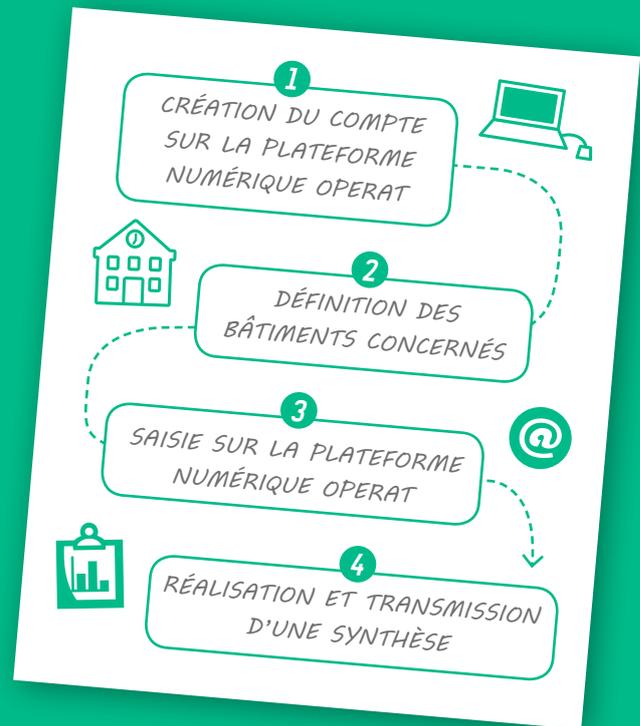
- 60 %  
en 2050

Le décret n°2019-771, dit décret tertiaire est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et vient détailler l'obligation de travaux inscrite dans la loi Grenelle 2 de 2010 puis mise à jour dans l'article 175 de la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (Elan).

Le décret Éco Énergie Tertiaire impose aux communes gestionnaires de bâtiments ou ensemble de bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> un gain énergétique important à l'horizon 2050.

Ce décret impose dans un premier temps de renseigner dans une plateforme numérique, Operat, les données bâtimentaires et énergétiques des bâtiments concernés.

L'ALEC a accompagné 6 communes à répondre à ces nouvelles exigences en réalisant le bilan des consommations énergétiques et définissant l'année de référence.



## QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI)



21/01/22 : REMISE DES CAPTEURS CLASS'AIR À VÉRONIQUE DEL FABRO - MAIRE D'HUDIVILLER

L'ALEC accompagne les communes à la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur du patrimoine public depuis la mise en place en 2018 de la nouvelle réglementation QAI dans les établissements communaux accueillant un jeune public.

Afin d'améliorer l'accompagnement et répondre aux attentes des collectivités, l'ALEC a déployé 70 capteurs dans les écoles de 18 collectivités.

Ces capteurs sont connectés et consultables en permanence via une plateforme de monitoring. Le suivi des données de température, humidité, CO<sub>2</sub> et pression permet d'avoir une information précise sur la qualité de l'air mais également d'observer les variations de température qui mettent en avant la régulation du chauffage du bâtiment.

20 communes ont bénéficié d'un accompagnement approfondi pour le suivi des paramètres de confort de régulation de chauffage de leurs écoles.

# LA VIE DE L'ASSOCIATION

## Responsabilité sociale de l'Agence

### > Les salariés de l'ALEC :



3

FEMMES



6

HOMMES

Une moyenne d'âge de **34** ans

Une ancienneté moyenne de **7** ans

et **1** stagiaire accueilli au sein de l'équipe

### > Insertion sociale :

L'ALEC accueille du personnel en insertion sociale et professionnelle via l'**association Ecoval** pour l'entretien de ses locaux. Elle soutient également l'**association Les Ecollecteurs**, dont les jeunes de 16 à 25 ans viennent collecter les papiers à recycler en vélo.

## Impact environnemental

### Notre engagement pour réduire notre impact environnemental, c'est :

- Un contrat d'**électricité 100 % renouvelable**.
- La papeterie et les produits d'entretien sont **exclusivement écologiques** et l'épicerie est directement achetée auprès de commerces locaux.
- **150 kg** de déchets organiques **valorisés par an**, collectés et déposés dans le composteur partagé de la MJC Bazin.

### > Mobilité active et électrique :

Le **Forfait Mobilité Durable (FMD)** indemnise les trajets domicile travail de 8 salariés qui ont parcouru **6 900 km** en vélo en 2022.

Les déplacements professionnels sont principalement réalisés à vélo ou avec le véhicule électrique de l'ALEC. Pour les déplacements plus lointains, le train est systématiquement privilégié.

### > Sobriété numérique :

Le matériel informatique choisi est performant et évolutif et son entretien et son reconditionnement permettent de garantir une utilisation jusqu'à 10 ans sans perte de performance.

Nos boîtes mail disposent d'un volume restreint encourageant les salariés à les nettoyer régulièrement, les destinataires de mail sont ciblés et nos listes de diffusion régulièrement nettoyées.

### > Sobriété énergétique :

Le matériel informatique est **systématiquement mis en veille** sur le temps de midi.

Un **réduit de chauffage** est effectué en période d'inoccupation des locaux et un **zonage** du chauffage a été mis en place.

Afin de lutter contre les canicules, l'ALEC s'est dotée de ventilateurs et pratique une **ventilation naturelle traversante en matinée** afin de rafraîchir les locaux sans avoir recours à la climatisation.

## ZOOM SUR L'ATELIER



Les locaux de l'ALEC comportent l'« Atelier », une salle aux multiples usages, utilisé par l'ALEC comme salle de réunion interne et mise à disposition de ses partenaires publics pour différentes animations et formations en lien avec l'énergie et le climat.

### En 2022, l'Atelier aura notamment accueilli :

10

#### Ateliers des outils de l'ALEC :

Atelier de prêts d'outil de mesure ouvert gratuitement aux habitants

10

#### Réunions de partenaires

techniques ou institutionnels

10

#### Formations de l'organisme Classe 4

à destination des acteurs de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, sur le thème de la qualité environnementale

14

#### Animations des Shifters de Nancy

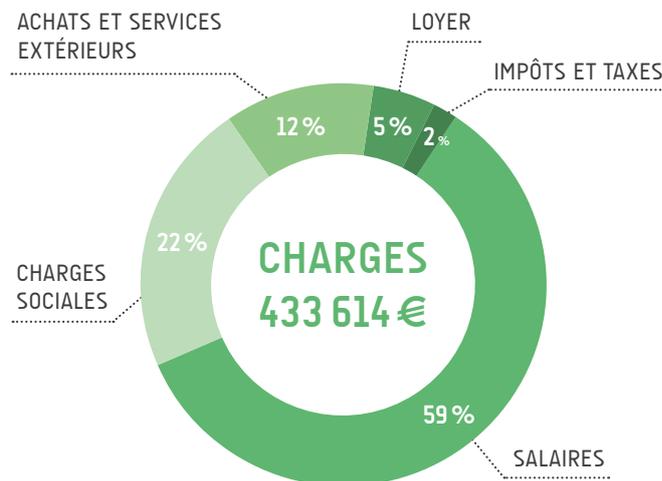
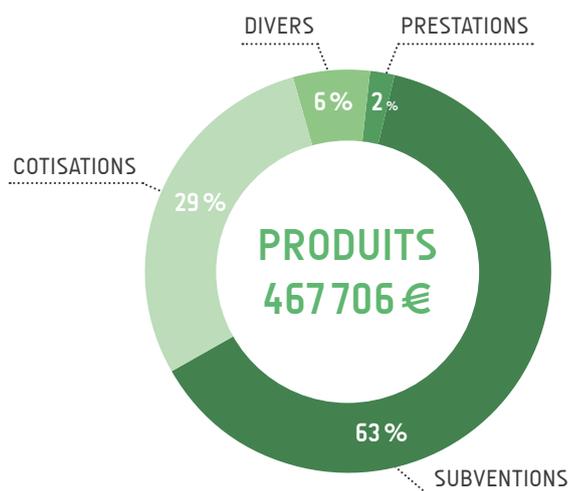
sous forme de Fresque du Climat et d'Atelier 2 tonnes



# RAPPORT FINANCIER



## PRODUITS ET CHARGES



## FINANCEMENTS





## AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT Nancy Grands Territoires

10 Promenade Émilie du Châtelet - 54000 NANCY  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Tél. : 03.83.37.25.87 - info@alec-nancy.fr  
[www.alec-nancy.fr](http://www.alec-nancy.fr)



Tram 1 : St Georges - Bus 19 et 7 : St Georges | Bazin

